

Communiqué de presse

Berne, le 26 avril 2018

50plus : l'usam mise sur l'encouragement de l'employabilité

Les petites et moyennes entreprises sont des employeurs conscients de leur responsabilité sociale. Selon l'Office fédéral de la statistique, l'âge moyen des collaborateurs est d'environ 50 ans dans les PME, alors qu'il est de 47 ans dans les grandes entreprises. Les travailleurs âgés sont bien intégrés dans les PME. Des mesures telles qu'une protection contre le licenciement pour les travailleurs de plus de 50 ans sont contreproductives. A l'introduction de nouvelles réglementations, l'Union suisse des arts et métiers usam préfère la mise en œuvre de mesures servant au maintien de l'employabilité.

La disposition des PME à employer ou à embaucher des travailleurs âgés est élevée. Le nombre des personnes actives âgées de 55 à 64 ans n'a cessé d'augmenter au cours des dernières années. L'usam s'oppose à une réglementation accrue du marché du travail, comme le revendiquent régulièrement les syndicats. Des mesures telles qu'une protection contre le licenciement pour les travailleurs de plus de 50 ans sont contreproductives. Les personnes concernées retrouveraient moins souvent un emploi. A l'introduction de nouvelles réglementations, l'usam préfère la mise en œuvre de mesures servant au maintien de l'employabilité. Pour cela, il est indispensable que la personne concernée soit motivée et disposée à parfaire sa formation et à tenir ses connaissances constamment à jour. Au cours des prochaines années, les personnes qui quitteront le marché du travail seront plus nombreuses que celles qui entreront sur le marché du travail et la pénurie de main-d'œuvre va s'accroître. C'est dans leur propre intérêt que les employeurs investissent dans la formation de leurs collaborateurs. Bilans et mesures de formation continue ou de reconversion doivent continuer de se régler entre l'employeur et le travailleur.

Le vieillissement de la population conduit à un accroissement du marché des seniors. Pour toucher cette clientèle, les collaborateurs âgés et expérimentés sont de plus en plus recherchés et leur expérience est essentielle pour la place économique et scientifique suisse. Avec l'entrée en vigueur, le 1er juillet 2018, de l'obligation de communiquer les postes vacants, épuiser le potentiel de main-d'œuvre en Suisse devient un objectif essentiel de la politique du marché du travail. Dans ce contexte également, l'importance des plus de 50 ans va augmenter. L'usam va poursuivre et intensifier son travail de sensibilisation auprès des organisations de branche et des PME et continuer d'attirer l'attention sur les défis auxquels sont confrontés les travailleurs de plus de 50 ans. En l'occurrence, l'usam va collaborer avec Save50plus et recommander aux entreprises d'obtenir la certification d'employeurs pratiquant une politique d'engagement sans discrimination liée à l'âge.

Le travail temporaire favorise le lien entre travailleurs et marché de l'emploi. Les entreprises intérimaires intègrent au marché du travail. Une année après la fin du placement, plus de 90% des 50plus demeurent intégrés au marché du travail. Un tiers des personnes concernées ont même retrouvé un emploi fixe. En 2014, 13% des plus de 300 000 travailleurs temporaires occupés en Suisse étaient âgés de plus de 50 ans. Ils constituent de précieuses ressources et des collaborateurs fiables.

Renseignements complémentaires

Jean-François Rime, président usam, mobile 079 230 24 03

Hans-Ulrich Bigler, directeur usam, mobile 079 285 47 09

Myra Fischer-Rosinger, directrice swissstaffing, mobile 079 239 79 86

Plus grande organisation faîtière de l'économie suisse, l'Union suisse des arts et métiers usam représente plus de 230 associations et quelque 500 000 PME, soit 99,8% des entreprises de notre pays.